



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Jeudi 29 septembre 2022]

Date de la convocation

23 septembre 2022

Date de mise en ligne

3 octobre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 24

Procurations : 7

Votants : 31

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoins*, Isabelle BEAUVAIS, Monique GUILLE, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Philippe ISSARD, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Marie MONTELS, Elisa GILLET, Gabriel CARRAMUSA, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Francis RUFFEL, Claire VILLENEUVE, Thierry VOGELAAR, Thierry BODDI, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Corinne DARMANI

Absents : Jean-Marc AGUERRE, Thomas DOMENECH

N° 108/ 2022

Secrétaire de séance : Christelle HARDY

OBJET DE DELIBERATION : Convention de servitude Commune / ENEDIS, chemin des Balitrands

Madame le Maire informe l'assemblée qu'ENEDIS (SA, Tour Enedis, 32 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex) sollicite la Commune pour la constitution, sur la parcelle communale cadastrée section NN n°20, située chemin des Balitrands à Roumagnac, d'une convention de servitude relative à l'implantation d'un nouveau poste de transformation « AC3T MAKO » P0254 et tous ses accessoires, supports et ancrages.

La convention de servitude ci-annexée précise également les modalités d'entretien et d'exploitation. Tous les frais, droits et émoluments seront supportés par ENEDIS

Madame le maire propose aux élus :

D'APPROUVER la convention de servitude entre la Commune et ENEDIS ci-annexée pour l'implantation du poste de transformation « AC3T MAKO » P0254, chemin des Balitrands à Roumagnac.

1 ANNEXE

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de servitude entre la Commune et ENEDIS ci-annexée pour l'implantation du poste de transformation « AC3T MAKO » P0254, chemin des Balitrands à Roumagnac,

DONNE tout pouvoir habilitant Madame le Maire, ou son Adjoint Délégué, à signer au nom de la Commune ladite convention, l'acte authentique correspondant et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

La secrétaire de séance,

Christelle HARDY

Fait à Gaillac le 30 septembre 2022